

Lauréats 2009

Voici la documentation dont vous aurez besoin pour mener à bien votre tâche de choisir les Lauréats de votre Club pour les catégories non-officielles.

Pour les catégories officielles, vous pouvez consulter le dossier de la Fédération (disponible sur leur site dès maintenant).

Objectifs du concours

- Encourager et récompenser les efforts et les résultats des patineurs de tous les niveaux, que ce soit le patineur récréatif, celui de la relève ou celui de niveau élite.
- Reconnaître et récompenser les services rendus à notre discipline par les intervenants du patinage artistique: les bénévoles, les assistants de programme et les entraîneurs bénévoles.
- Attribuer des bourses et des méritas à nos patineurs élites.

Les catégories

CATÉGORIES NON-OFFICIELLES (régionales)

- Patineur Patinage Plus
- Patineur du programme STAR (cours de groupes organisés par son club)
- Patineur de compétition
- Patineur de compétition plus
- Patineur moins de 12 ans (Programme STAR)
- Patineur 12 ans Plus (Programme STAR)
- Équipe de synchronisme (à confirmer)
- Triple or
- Club de l' Année

Période de qualification des Lauréats

- Seuls les résultats obtenus et/ou les tâches accomplies du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009 seront considérés lors des mises en nomination, à l'exception des catégories non-officielles de patinage synchronisé dont les dates sont du 1^{er} mars 2009 au 25 février 2010.

Dates à retenir

10 DÉCEMBRE 2009

- Soirée d'information pour les lauréats de la région
- Téléchargez la documentation sur les critères et les modalités du concours ainsi que les formulaires de mise en nomination pour les catégories officielles sur le site de la Fédération www.patinage.qc.ca

DÉCEMBRE 2009 - JANVIER 2010

- Sélection des Lauréats dans chacun des Clubs.
- Préparation des documents auxquels il faut ajouter les pièces justificatives.

11 JANVIER 2010

- Date limite de réception des mises en nomination de chacun des Clubs chez la responsable du comité régional des Lauréats **pour les catégories régionales et provinciales**

16 JANVIER 2010 (exceptionnellement)

- Date limite de réception des mises en nomination de chacun des Clubs chez la responsable du comité régional des Lauréats **pour les catégories de Patinage Canada.**

25 JANVIER 2010

- Date limite de réception des dossiers de la Région Rive-Sud au comité provincial des Lauréats.

6 MARS 2010

- Date limite de réception des dossiers pour le patinage synchronisé au comité provincial des Lauréats.

20 MARS 2010

- Soirée régionale des Lauréats

1^{er} MAI 2010

- Gala des Lauréats du Patinage artistique québécois à St-Sauveur (Voir document de la Fédération pour l'endroit et les coordonnées)

Formulaires

- Utiliser les formulaires officiels (ou photocopies) transmis par la Fédération ou par la Région. Les formulaires à l'ordinateur peuvent également être utilisés, puisque ces formulaires sont disponibles via le courrier électronique. Si vous n'utilisez pas les formulaires informatisés, veuillez s'il vous plait **dactylographier** les documents, autrement ceux-ci risquent d'être rejetés par la Région et ne seront pas pris en considération par la Fédération s'ils sont soumis au niveau provincial.
- Les formulaires doivent être dûment remplis et signés et doivent comprendre toutes les pièces justificatives pour être acceptés.
- Toutes les photocopies doivent être lisibles.
- Pour tous les sommaires de tests et/ou les résultats de compétition, veuillez s'il vous plait **surligner le nom des candidats**, ceci pour faciliter l'étude des dossiers.
- Une photo 4" X 6" (couleur ou noir et blanc) doit accompagner chaque formulaire de mise en nomination pour les catégories officielles. **Ne pas oublier d'écrire le nom du candidat, le nom du CPA et la catégorie à l'arrière de la photo.**
- Envoyer les dossiers des lauréats régionaux à l'adresse mentionnée à la fin du présent document. Aucun dossier ne sera accepté par voie électronique (courriel)

Rejets

Le comité provincial et/ou régional de sélection **se verra dans l'obligation de rejeter les dossiers** de mise en nomination dans les cas suivants:

- Formulaires incomplets (informations manquantes, pièces justificatives manquantes, absence de signature).
- Photos manquantes.
- Formulaires reçus après la date limite.

RÈGLES APPLICABLES À TOUTES LES CATÉGORIES

- Les comités de sélection des Clubs doivent être composés de membres de l'Exécutif, du responsable PP, du responsable des tests et du responsable des compétitions. Les personnes qui siègent au niveau des comités de sélection des Clubs et des Régions peuvent être mises en nomination mais ne peuvent participer à la sélection du Lauréat dans la catégorie où elles sont mises en nomination.
- Chaque club doit mettre sur pied un comité de sélection pour la catégorie « patineur de l'année - BMO Groupe financier », qui sera composé d'au moins trois personnes, dont un entraîneur qualifié du Programme canadien de patinage ayant reçu la certification PNCE 3M (exigences de Patinage Canada).
- Tous les candidats doivent être membres affiliés d'un Club de la Section du Québec et membres de Patinage Canada. Leur numéro de membre doit être inscrit sur le formulaire officiel.
- On doit toujours considérer le patineur dans la catégorie où il est au 31 décembre de l'année en cours.
- On doit toujours considérer le patineur dans le club et/ou la région où il est au 31 décembre de l'année en cours et comptabiliser ses points pour l'année complète de janvier à décembre.
- Les patineurs en couple ou en danse membres de deux régions différentes peuvent être mis en nomination dans chacun des clubs, mais UNE seule région peut les nommer à la fédération.
- On doit toujours donner aux candidats le lauréat le plus élevé, donc les lauréats des catégories officielles en premier.
- Un patineur peut être mis en nomination dans plus d'une catégorie officielle, s'il est le meilleur de ces catégories et qu'il respecte les critères.
- Un patineur NE peut être mis en nomination que dans UNE catégorie non-officielle.
- Vous recevrez un tableau comparatif pour vous aider à savoir si un candidat peut se mériter plus d'un lauréat.

- Pour les Lauréats non-officiels, les catégories suivantes ne seront pas considérées : Multi-Star, Éléments Imposés, Équipe.
- Les Lauréats, autres que ceux à pointage, sont choisis à la majorité des votes des membres présents du comité de sélection de l'ARPARS. En cas d'égalité des votes, le président du comité exercera son droit de vote.
- Les catégories non-officielles ne sont pas sujettes à une sélection provinciale et relèvent donc strictement du comité régional.
- Le respect de la confidentialité des résultats doit être observé par le comité régional des Lauréats et ce, jusqu'au dévoilement de tous les Lauréats lors de la "Soirée des Lauréats" le **20 mars 2010**.
- Les formulaires de mise en nomination et les pièces justificatives doivent parvenir au plus tard le **11 et/ou le 16 janvier 2010** à la responsable régionale des Lauréats.

<p align="center">POUR LES CATÉGORIES RÉGIONALES (NON-OFFICIELLES), VOUS TROUVEREZ TOUS LES CRITÈRES DONT VOUS AVEZ BESOIN SUR CHACUN DES FORMULAIRES.</p>

Conclusion

Nous vous invitons à participer au Gala des Lauréats de la Région Rive-Sud. Nous en sommes fiers et désirons le partager avec vos patineurs, parents, bénévoles et entraîneurs. Cet événement est l'occasion idéale de souligner le travail de nos patineurs afin d'assurer la relève et contribuer à la progression du patinage artistique.

Nous vous attendons en grand nombre et surtout n'hésitez pas à me contacter pour tout renseignement supplémentaire.

Au plaisir,

Nicole Roch
 Responsable des Lauréats
nicole.roch@sympatico.ca

(450) 655-1168
 288, rue Joseph-Huet
 Boucherville (Québec) J4B 2C3